Avertissement au sujet des faux sites Web

Le site www.cic.gc.ca est le site Web officiel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Vous y trouverez les procédures officielles et les trousses nécessaires pour demander des services d'immigration et de citoyenneté ainsi que des visas. Soutenus par le ministère des Affaires étrangères, les missions et les bureaux des visas canadiens situés hors du Canada tiennent des sites Web qui fournissent de l'information propre aux régions concernant les questions d'immigration et de citoyenneté. Les demandes de visa au Canada (également disponibles sur les sites Web des missions et des bureaux des visas canadiens) doivent être soumises aux missions ou aux bureaux des visas canadiens.

Des sites Web frauduleux tentent de tromper le public en laissant croire qu'ils sont des sites officiels de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et d'Affaires étrangères Canada (MAECI). Ces sites peuvent tenter de vous faire payer des services qui sont offerts gratuitement sur le site Web de CIC ou sur le site officiel des missions et des bureaux des visas canadiens à l'étranger. Ils peuvent également tenter de vous faire payer des services que vous ne recevrez peut-être jamais ou vous demander de payer les frais exigés en envoyant de l'argent comptant par la poste ou en effectuant un dépôt sur un compte en banque personnel. Ces méthodes sont contraires aux procédures officielles de paiement pour les services de CIC. L'envoi de renseignements personnels ou biographiques à des sites Web frauduleux ou non officiels pourrait aussi conduire à des fraudes ou à l'usurpation d'identité.

Soyez toujours très attentif lorsque vous traitez avec une organisation qui utilise des services de courrier Internet gratuits. Il peut s'avérer difficile, voire impossible, de savoir à qui vous avez affaire. Méfiez-vous de tout représentant basé à l'étranger qui vous promet que vous obtiendrez un visa ou la citoyenneté ou que vous bénéficierez d'un traitement spécial du gouvernement canadien en faisant appel aux services d'un représentant. De telles compagnies ou personnes peuvent être hors de portée de la loi canadienne.

Les sites Web tenus par des représentants en immigration accrédités fournissent de l'information et des services authentiques et utiles en matière d'immigration. Toutefois, quel que soit le contenu de tout autre site Web, CIC n'appuie, ne recommande et ne cautionne aucune information ou aucun document affiché sur de tels sites.

Vous ne devez pas hésiter à demander aux représentants des références et des preuves d'affiliation à la Société canadienne de consultants en immigration (SCCI), à un barreau canadien ou à la Chambre des notaires du Québec.

Les consultants privés en immigration sont régularisés au Canada et ils doivent être membres de la SCCI. Afin de garantir le comportement compétent et professionnel de ses membres, la Société a également élaboré avec ses règles de déontologie, un code de conduite strict que tous ses membres doivent respecter. Vous pouvez vérifier si un consultant est affilié en consultant le site Web suivant : http://www.csic-scci.ca/indexE.html

Veuillez noter que CIC ne peut pas recommander des représentants ou se porter garant de leur honnêteté ou de leurs compétences.

Pour obtenir davantage d'information générale au sujet des représentants, veuillez consulter le site suivant :

http://www.cic.gc.ca/english/department/consultants/general-info.html